



8 mars 2023,

La lutte pour le droit des femmes : une lutte constante, une vigilance permanente !

Alors que nous ne cessons de dénoncer années après années, les inégalités salariales et les violences faites aux femmes ainsi que les carences des politiques publiques en la matière, le gouvernement enfonce le clou et veut nous précariser encore plus.

La réforme des retraites :
la goutte d'eau qui fait déborder un vase déjà bien rempli ! salariée pauvre, retraitée pauvre :
c'est NON !

LARDON

Agente administrative, secrétaire de mairie, agente d'entretien, ATSEM, agente des collègues, aide soignante en EHPAD, assistante sociale, chargée de mission, puéricultrice, bibliothécaire, assistante familiale, animatrice...

Nous représentons 60% de la fonction publique territoriale. Demain, nous serons 60% à être les grandes perdantes d'une réforme qui va creuser davantage les inégalités et la précarité.

En effet, l'allongement de la durée de cotisations, couplé à l'âge légal de départ à la retraite à 64 ans, va lourdement nous pénaliser.

Aujourd'hui déjà, le montant des pensions versées aux femmes est inférieur de 40 % à celui des hommes et celles qui atteignent le taux plein dès 62 ans sont rares du fait de salaires plus bas (-22%) et de carrières hachées par les temps partiel et les congés parentaux.

Déjà aujourd'hui, nombre d'entre nous doivent travailler jusqu'à 67 ans pour avoir une pension à taux plein.

Des salaires bas et une pénibilité du travail qui n'est pas reconnue : avec l'allongement de la durée de cotisation, nous devons travailler plus longtemps, usées par le travail qui détériore notre état de santé.

La pension minimale à 1200 €, à peine 100 € au-dessus du seuil de pauvreté, quant à elle, ne concernerait que les personnes pouvant justifier d'une carrière complète, à temps plein, au SMIC, excluant notamment là encore, les femmes aux carrières heurtées par le temps partiel/le congé parental qui ne serait par ailleurs, dorénavant pris en compte que pour les carrières longues...autant dire très peu de concernées !

À cela s'ajoute tout ce que nous prenons majoritairement en charge : tâches domestiques, éducation des enfants, soins aux aîné.es, entraînant la prise de congés parentaux ou temps partiel, au détriment de nos carrières et non comptabilisé dans le système actuel de calcul de la retraite.

Pour l'égalité et une retraite digne, nous revendiquons :

- * l'égalité salariale femmes/hommes = +6,5 milliards de cotisation retraite !
- * la revalorisation des métiers féminisés
- * une retraite à 60 ans maximum pour 37,5 annuités de cotisation, avec possibilité de départ anticipé de 5 ans par la reconnaissance de la pénibilité de nos métiers
- * une retraite minimale égale au SMIC porté à 1800 euros net et aucune retraite en dessous du SMIC

